

**Dessiné et mis en page par :**  
Ernest Pignon-Ernest

**Imprimé en :**  
héliogravure

**Couleurs :**  
bleu, rouge, blanc

**Format :**  
Vertical 22 x 36  
50 timbres à la feuille

**Valeur faciale :**  
3,00 F



premier jour



Oblitération disponible  
sur place  
Timbre à date 32 mm  
"Premier Jour"

### Vente anticipée

Le samedi 24 janvier 1998 de 9 heures 30 à 17 heures.  
Un bureau de poste temporaire sera ouvert à l'Assemblée nationale, salle des Pas Perdus, 33bis, quai d'Orsay, Paris 7<sup>e</sup>.

### Autres lieux de vente anticipée

Le samedi 24 janvier 1998 de 8 heures à 12 heures,  
à Paris Louvre RP, 52 rue du Louvre, Paris 1<sup>er</sup> et à Paris Ségur,  
5 avenue de Saxe, Paris 7<sup>e</sup>.

Le samedi 24 janvier 1998 de 10 heures à 18 heures,  
au Musée de la Poste, 34 boulevard de Vaugirard, Paris 15<sup>e</sup>.

Ces bureaux seront munis d'une boîte aux lettres spéciale  
pour le dépôt des plis à oblitérer "Premier Jour".

# LES TIMBRES-POSTE DE FRANCE

## ASSEMBLÉE NATIONALE 1798-1998



Vente anticipée le 24 janvier 1998  
à Paris

Vente générale dans tous les bureaux de poste  
le 26 janvier 1998



LA POSTE 

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dessiné par Ernest Pignon-Ernest

Imprimé en héliogravure

Format vertical 22 x 36

50 timbres à la feuille

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 1798-1998

Le 2 pluviôse an VI, 21 janvier 1798, cinq ans après la mort de Louis XVI, Jacques-Charles Bailleul, élu président du Conseil des Cinq-Cents, "installe" la représentation nationale au Palais-Bourbon. Par un décret du deuxième jour complémentaire de l'an III (18 septembre 1795), la Convention avait affecté au Conseil, qui siégeait jusqu'alors aux Tuileries dans la salle des Manèges, le "ci-devant" Palais-Bourbon pour y tenir séance.

Ce choix s'expliquait par les nombreux avantages que le bâtiment présentait. Cédé par Louis XV au prince de Condé en 1764, il avait été profondément transformé et rénové par le nouveau propriétaire. Abandonné dès juillet 1789, le Palais fut tout d'abord déclaré bien national, avant de servir de prison et de magasin d'effets militaires. À la suite de la décision de la Convention, les architectes Gisors et Lecomte reçurent la mission de l'adapter à ses nouvelles fonctions. La salle destinée aux séances fut conçue comme un amphithéâtre semi-circulaire, et dédiée à la *souveraineté du peuple français*.

La Gazette nationale du 6 pluviôse (25 janvier) relatait ainsi la séance d'inauguration : "À deux heures, des décharges d'artillerie réitérées donnent le signal de l'ouverture de la séance. La musique des grenadiers de la représentation nationale fait entendre l'hymne des Marseillais. Le peuple répond par des cris de *vive la République!* (...) Après la plantation d'un arbre de la liberté, la cérémonie se conclut par une prestation de serment à la tribune de chaque représentant : "Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III".

Depuis ce jour, le Palais-Bourbon a accueilli le Corps législatif, la Chambre des députés, l'Assemblée nationale constituante puis législative, le Corps législatif de nouveau, la Chambre des députés encore, l'Assemblée nationale constituante et enfin, depuis 1946, l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, nous célébrons le bicentenaire de cette installation au Palais-Bourbon.

Mais un lieu vivant ne le reste que s'il est ouvert sur l'avenir. L'Assemblée doit s'adapter au siècle qui vient. Réformer ses règlements, rendre ses discussions plus claires, ses décisions plus lisibles et mieux appliquées, aller vers la parité entre hommes et femmes dans la vie publique constituent autant d'étapes. L'hémicycle a besoin de fenêtres tournées vers le XXI<sup>e</sup> siècle : l'utilisation des nouvelles technologies et la mise en place d'une chaîne de télévision civique et parlementaire rapprocheront le Parlement de l'an 2000 des citoyens. Ainsi, la cohésion nationale sera renforcée.